

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr) – [contact@accomplir.asso.fr](mailto:contact@accomplir.asso.fr) – 01 40 28 06 21

## LA TRAHISON DE DAVID MANGIN, ou comment la Ville se fait complice d'un mensonge

Lorsque le projet Mangin a été choisi par le Maire de Paris fin 2004 et voté par le Conseil de Paris début 2005, il prévoyait le maintien du jardin d'aventure Lalanne sur son site actuel. Prétendre aujourd'hui que le jardin d'aventure n'est pas compatible avec le parti d'urbanisme de Mangin est une trahison de l'architecte et un mensonge de la Ville. En voici la preuve en textes et en images.

1) Extraits de la *Synthèse des questions posées aux quatre équipes par la Maîtrise d'ouvrage le 15 juillet 2004* (rapport officiel de la Sem Paris Centre, 15/09/04, consultable ici : <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/synth%20rep%204%20equip.pdf>).

voir pages suivantes

2) Extraits des propos tenus par David Mangin à l'occasion du débat organisé par Accomplir autour de l'architecte à la Bourse du Commerce le 16 septembre 2004. Le compte rendu de cette conférence, dont l'enregistrement audio a été conservé par Accomplir, a été relu et validé par David Mangin.

"**Enfin, le Jardin Lalanne pourrait être maintenu. Ce jardin est cher aux gens du quartier** pour deux raisons : la masse végétale qu'il représente et le terrain d'aventure protégé qu'il offre aux enfants. Il semble toutefois qu'il pose des problèmes de sécurité qui devront être étudiés. Du point de vue de la géométrie du jardin et du Carreau, il peut être conservé ; **nous nous proposons de le « revisiter »**. (...) "**Compte tenu du souhait de conserver le Jardin Lalanne**, sans doute sera-t-il nécessaire de réduire l'auvent du côté du Jardin, mais il faudra regarder cela de très près car c'est loin d'être anodin sur le plan architectural." (...) "En ce qui concerne les enfants, nous allons bien sûr essayer de recaser les trois jardins qui existent actuellement, et comme je l'ai dit, **nous allons revisiter le jardin Lalanne.**"

## SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AUX 4 ÉQUIPES (15 SEPTEMBRE 2004)

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, les documents prévus (panneaux A0 et cahier A3) dans le cadre du marché d'étude de définition pour l'aménagement du quartier des Halles ont été remis par les quatre équipes. Des questions ayant pour objectif d'aider à la compréhension des projets rendus ont été adressées aux quatre équipes le 14 avril dernier et elles y ont répondu le 28 avril.

A la suite des réunions de concertation, du comité de pilotage du 11 juin dernier consacré à l'analyse des quatre projets, et au débat au Conseil de Paris du 6 juillet, la maîtrise d'ouvrage a adressé aux quatre équipes des études de définition une série de questions le 15 juillet. Elles concernaient la densité bâtie, l'accessibilité et l'usage du jardin, les équipements publics métropolitains, le pôle de transports et l'hypothèse de logistique ferrée, le développement durable et le phasage du projet.

Il s'agissait d'expliquer l'offre et de mieux appréhender les conditions de flexibilité de celle-ci, conditions qui seront précisées par la suite, dans le cadre de futurs marchés de maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale.

L'analyse des projets tiendra compte de ces compléments d'information donnés par les équipes.

## SEURA / DAVID MANGIN

L'équipe SEURA confirme son ambition d'inscrire le quartier des Halles dans l'enchaînement des espaces publics parisiens et non dans une compétition internationale des grandes villes. Elle maintient ainsi la composition générale de son projet et indique certaines évolutions possibles.

### Densité du bâti et jardins

La volumétrie générale du bâtiment du Carreau reste inchangée et sa hauteur est confirmée à 9 m pour révéler le site. L'occupation mixte équipements publics et commerces demeure caractéristique de ce bâtiment. Le Carreau pourrait cependant évoluer dans le sens d'une moindre densité d'occupation pour plus de qualité des espaces et une meilleure identification des programmes. Des volumes libres sur double hauteur pourraient ainsi être créés. Un bâtiment, destiné à un équipement particulier tel que le Conservatoire pourrait également émerger du toit. Les usages du Carreau sont multiples et des propositions d'animations artistiques par des mises en lumière sont avancées, notamment en sous face de la passerelle du Cours traversant le Carreau, qui deviendrait support de projections multimédia.

La mixité des fonctions de l'espace sous le toit du Carreau est confirmée : à la fois centre commercial et espace public vers un pôle de transports.

Un programme, peu haut et de faible emprise au sol, pourrait être construit dans un des plateaux du jardin (annexe du Conservatoire ou du Pavillon des arts par exemple). L'équipe SEURA insiste sur le prolongement possible

du jardin des Halles sous le Carreau grâce aux patios végétaux aménagés dans le toit. Le plan lumière prévu pour le jardin des Halles contribuerait à améliorer les conditions de sûreté et de confort de cet espace public ouvert. La largeur du Cours pourrait être réduite par la plantation d'arbres, ce qui contribuerait à la pénétration du jardin dans cet espace de circulation. Les plateaux ou « atolls » qui composent le jardin pourraient être travaillés au nord (face à Saint-Eustache), du point de vue de leur topographie, en bancs et terrasses. Des « micropôles » pourraient également être aménagés sur ces plateaux afin d'accueillir des manifestations et installations éphémères.

L'idée de couleure est également introduite par l'hypothèse d'implantation d'arbres tels que de grands tulipiers, érables canadiens, etc. Un travail fin sur chacun des « atolls » composant le jardin permettrait de la mettre en œuvre. La possibilité de conserver le « jardin des Lalanne » est indiquée. Sa localisation pourrait être préservée tandis que son aménagement serait revu au regard des normes actuelles en matière d'aires de jeux.

### Dimension métropolitaine

La dimension du Carreau, synthétise et identifie la dimension métropolitaine existante du site : gare régionale, grand centre com-

mercial, pôle d'équipements.

La programmation de nouvelles activités prévue dans la Bourse de commerce devrait également contribuer à satisfaire tous les publics, métropolitains, touristiques comme riverains. Les commerces du Carreau auraient plus particulièrement

La possibilité de conserver le « jardin des Lalanne » est indiquée. Sa localisation pourrait être préservée tandis que son aménagement serait revu au regard des normes actuelles en matière d'aires de jeux.

La possibilité d'implanter une place basse est une évolution qui contribuerait à réduire les longueurs de parcours piétons depuis la rue de la Harpe et depuis le Cours. Ce serait un complément supplémentaire en matière de sécurité d'évacuation et d'éclairage naturel des espaces de transports. Enfin, l'identification de la gare RER serait accrue par ce dispositif.

Des propositions sont évoquées quant à l'amélioration des conditions de correspondances entre le RER et les lignes de métro côté Châtelet : un travail sur la signalétique et une amélioration des conditions de fonctionnement des trottoirs roulants pourraient être envisagés.

La proposition faite initialement en matière de fret est confirmée et son utilisation possible pour l'évacuation des déchets est proposée.

### Développement durable

La faible densité et la capacité d'évolution

La possibilité de conserver le « jardin des Lalanne » est indiquée. Sa localisation pourrait être préservée tandis que son aménagement serait revu au regard des normes actuelles en matière d'aires de jeux.

### Phasage

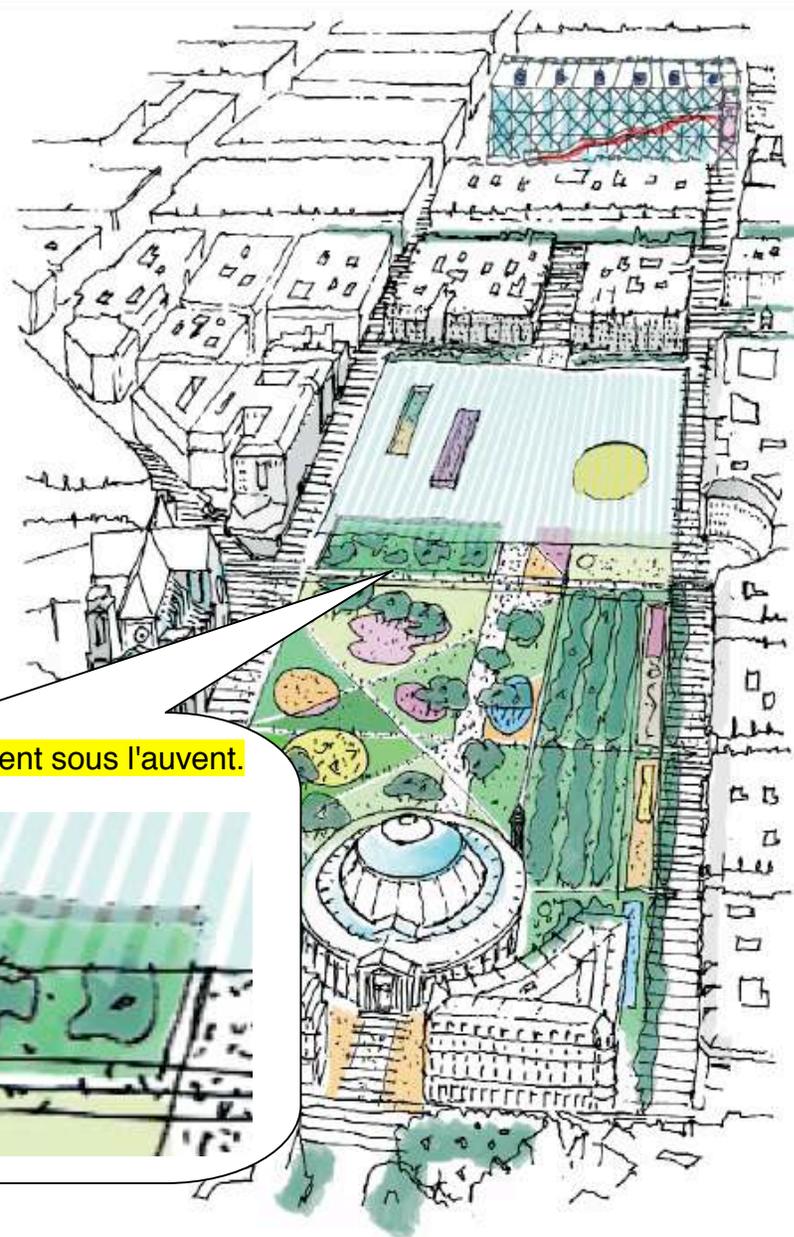
Le phasage est confirmé. Il s'appuie sur une densité maîtrisée et la volonté de conserver et de réutiliser certains éléments existants du site des Halles, notamment le fonctionnement de commerces et du jardin durant les travaux.

## 1 SEURA / DAVID MANGIN

Une nouvelle porte sur Paris  
au-dessus d'un noeud de transports  
en commun et d'une salle d'échanges  
plus spacieuse et plus lumineuse,  
permettant un accès plus direct et  
plus sûr au jardin et à la ville.

Un toit écologique filtrant la lumière et  
habité de patios végétaux et d'émergen-  
ces ponctuelles.

Un cours réduit, des jardins plus  
ludiques, plus festifs, pour permettre  
aux loisirs de chacun de cohabiter.



**Le Jardin Lalanne est partiellement sous l'auvent.**

